

PROCÈS-VERBAL

Des Négocicnts & autres Notables Citoyens de toutes les Provinees du Royaume, rassemblés à Beaucaire, du 20 Juillet 1789.

LA consternation régnoit en cette ville : toute opération de commerce étoit suspendue : une partie des Négocians alloit se retirer ; les affreuses nouvelles de Paris avoient porté l'alarme dans tous le cœurs : sur les huit heures du matin, un courrier extraordinaire se présente ; on l'entoure : il apporte des nouvelles consolantes qui ont fait présager le retour du calme : on apprend que le Roi, cédant au mouvement de son cœur, s'est transporté au milieu des représentans de la Nation.

Les citoyens de toutes les parties du Royaume que la foire rassemble, se sont portés en foule & réunis à l'église des Cordeliers, où, sur leur invitation, se sont rendus MM. les officiers municipaux, qui ont reçu les remercimens de l'assemblée, pour le zèle avec lequel les citoyens de Beaucaire se sont armés pour la tranquillité publique, & dont l'activité a redoublé dans ce moment. M. de St. Montant, premier consul, a remercié l'Assemblée.

Il a été ensuite procédé dans le plus parfait accord à la nomination d'un président & de vingt-deux Commissaires, pour rédiger une adresse de remerciment à l'Assemblée Nationale, & faire connoître leurs vœux relatifs aux circonstances. M. le marquis de Clauzonnete a été nommé par acclama-

A

ſion préſident de l'Aſſemblée ; & MM. de Saint-Montant, premier Conſul, Vignier de la ville de Beaucaire ; le Baron de Gillier, Perrin, Martin neveu, Muret, Eſtorc fils aîné, Le Brun, Andrieu, Dolle le jeune, Grand l'aîné, Botut fils, Caſeings, Couret fils, Cambon, Davin l'aîné, Neyran, Ferrier, Dubern fils, Salvan aîné, Boſonnier fils, Audembron, Demeré, commiſſaires pris dans les diverſes provinces du Royaume. Leur travail fini, ils en ont rendu compte à l'Aſſemblée, qui l'a approuvé dans la forme qui ſuit.

DÈLIBE'RATION

Du 20 Juillet 1789, dans l'Egliſe des Cordeliers de cette ville, où ſe ſont raſſemblés les principaux Citoyens & les Négocians de différentes provinces du Royaume, que la tenue de la Foire y a réunis.

OUï le rapport des Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée ; la matiere miſe en délibération.

L'ASSEMBLÉE conſidérant qu'à une alternative de joie & d'alarmes, d'eſpoir & de crainte, le plus beau jour a ſuccedé ; celui ou le meilleur des Rois cédant enfin au mouvement de ſon cœur, s'eſt arraché des mains des courtiſans qui le trompent, pour ſe confier à une Nation qui le chérit.

Conſidérant que cette union entre le chef de la Nation & ſes repréſentants, commence à raſſurer les eſprits & pourra rappeller la confiance dans le crédit public, dont la perte totale occaſionneroit des ſecouſſes effrayantes.



Que des Miniſtres, des courtiſans déprédateurs pouſſoient l'audace juſqu'à vouloir renverſer les projets reſtaurateurs d'un Roi juſte & d'une nation généreuſe; que ſous prétexte d'ordre public, ces ennemis de la nation & du Trone, vouloient anéantir le pouvoir légiſlatif qu'ils redoutent, par le pouvoir exécutif dont ils abuſent.

Que leur projet s'eſt enfin manifeſté, par le renvoi des Miniſtres amis de l'ordre & fideles ſerviteurs du Roi; que par une ſuite de leurs complots, les légitimes repréſentants de la Nation étoient eux-mêmes menacés.

Que tout françois doit à ſa conſcience & à ſon honneur, de protéger la perſonne ſacrée de ſes députés.

D'après ces motifs, l'aſſemblée à arrêté:

Qu'il ſeroit adreſſé aux reprèſentants de la Nation, les témoignages reſpectueux de la reconnoiſſance que doit tout Français, au patriotiſme éclairé, au dévouement ſage & à la fermeté prudente de ces illuſtres députés. La poſtérité conſacrera ſans doute & leur gloire & leur nom; mais c'eſt avec la plus vive ſenſibilité, que la génération préſente reconnoît & leurs travaux & leurs bienfaits.

L'aſſemblée déclare, qu'elle adhére à tous les arrêtés déja pris par l'aſſemblée nationale; qu'elle adhére pareillement avec confiance, à tous ceux qu'elle pourroit prendre à l'avenir, & qu'en s'y conformant, elle exécutera avec un entier dévouement, tout ce qui pourroit y être prononcé.

Qu'elle proteſte formellement contre toute atteinte aux droits de l'aſſemblée nationale.

Qu'elle déclare inviolables, tous les membres qui la compoſent, & qu'étant ſous la ſauve-garde de la nation, nul pouvoir n'a le droit de les attaquer & que tout citoyen doit les défendre.

Elle déclare en outre, que les biens de tout citoyen appartenant à la patrie, nulle puissance n'a le droit de l'avilir par une honteuse banqueroute, digne ressource de despotes subalternes, & que rejeteront toujours avec indignation, un Roi de France & ses sujets.

Que le Ministre des finances, dont le génie bienfaisant avoit protégé le commerce & soutenu le crédit public dans ces momens de crise, ne cesse d'être l'espoir de la nation : cet homme dont la probité, l'économie & les talents, ont tellement mérité la confiance universelle, que lui seul peut servir de contre-poids au danger éminent qui menace le crédit national & le commerce.

Que les Ministres renvoyés dans ces circonstances, sont sans doute victimes de la calomnie qui a noirci leur union pour la chose publique.

Que l'Assemblée nationale, sera suppliée, de porter au pied du trône, les vœux des Citoyens ici rassemblés, pour le rappel de ces Ministres.

Qu'elle dénonce au roi & à la patrie, les coupables manœuvres de ceux qui trahissant l'un & l'autre, ont voulu alarmer un bon prince, en calomniant un peuple fidele.

Et ont tous les délibérans déclaré avec véhémence & acclamation, que jamais on ne parviendra à briser les liens sacrés qui les unissent avec leur Roi ; que c'est avec transport, qu'ils reconnoissent & savent démêler les vertus de son cœur, d'avec les pièges qui l'environnent ; & qu'il devroit à sa bonté & à ses vertus, l'amour de ses sujets, si l'amour des Français pour leur roi, n'étoit pas héréditaire ; que pleins de respect & de dévouement pour son auguste personne, ils maintiendront son autorité ; & qu'il a pour garant de cette ferme volonté, le bonheur public & le cœur de ses fideles sujets.

Finalement que l'orignal de la préſente ſera déposé au greffe de l'hôtel-de-Ville, qu'extrait en ſera adreſſé par un courrier à M. le préſident de l'aſſemblée nationale, l'aſſemblée ayant autoriſé les commiſſaires déjà nommés, à ſigner ledit extrait, & ont les délibérants, ſigné l'original, ſans diſtinction de rang ni de préſéance (au nombre de plus de ſix mille) de tout rang & de toute profeſſion.

Signés,

MM. le Marquis de Clauſonnette, de Saint Montant, le baron de Gillier, Perrin, Martin neveu, Muret, Eſtorc fils aîné, Lebrun, Andrieu, Dolle le jeune, Grand l'aîné, Botut fils, Caſeings, Couret fils, Cambon, Davin l'aîné; Neyran, Ferrier, Dubern fils, Salvan aîné, Boſonnier fils, Audembron, Demeré.

N. B. *Les ſignatures à recueillir exigeant un temps conſidérable, pour ſatisfaire l'empreſſement des Citoyens, l'on s'eſt déterminé à faire tirer quelques exemplaires, auxquels on joindra, le plutôt poſſible, les noms de tous ceux qui auront ſouſcrit la délibérotion.*

COPIE de la Lettre adreſſée à Mgr. l'Archevêque de VIENNE, *préſident de l'aſſemblèe nationale.*

MONSEIGNEUR,

Nous ſommes chargés de vous prier de mettre ſous les yeux de l'aſſemblée nationale les témoi-

gnages de reſpect & de reconnoiſſance des négocians & des citoyens réunis dans cette ville; nous ſommes d'autant plus flattés de cette miſſion, qu'elle nous fournit l'occaſion de rendre hommage à vos vertus, à vos lumieres, à votre patriotiſme, & de vous aſſurer du reſpect avec lequel nous ſommes,

MONSEIGNEUR,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Signé par les Commiſſaires.

COPIE de la Lettre adreſſée à MM. les Electeurs de la ville de Paris.

MM.

Tous les citoyens en ce moment raſſemblés dans la ville de Beaucaire, pénétrés de reconnoiſſance pour la conduite des repréſentans de la Nation, ont cru leur en devoir un témoignage. Mais l'Aſſemblée auroit penſé ne pas avoir rempli tous ſes devoirs, ſi elle n'avoit exprimé toute ſa ſenſibilité à la ville de Paris; c'eſt dans les momens d'alarmes, c'eſt lorſque la patrie eſt en danger, que tous les citoyens doivent ſe ſerrer, s'appuyer, ſe protéger: au nom de cette chere patrie, tous les cœurs s'enflamment; au danger de ceux qui la ſoutiennent & la défendent, tous les cœurs s'attendriſſent. Les Français ne peuvent douter de la bonté de leur Roi, non, ils n'en douteront jamais; mais, que ceux-

là ſont coupables, qui veulent diviſer ſes intérêts de ceux de la Nation! qu'ils ſoient punis par le ſpectacle qui s'apprête de l'ordre, de l'harmonie qui doit régner dans l'état & par celui de la confiance & de l'amour réciproque entre un Roi juſte & bon, & un peuple fidèle & ſenſible.

Nous ne pouvons offrir qu'une vive reconnoiſſance à nos frères, nos amis; être agités de leurs alarmes, être vivement touchés de leurs malheurs: mais, qu'il nous ſeroit doux d'apprendre, que le Roi, que l'aſſemblée nationale, que l'hôtel-de-ville de Paris, que tous les Français enfin viennent les conſoler, & réparer une partie des maux qui les affligent!

Nous avons l'honneur d'être, avec les ſentimens de l'union la plus fidèle & la plus inaltérable,

MM.

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs.

Signé par les Commiſſaires.